

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D243

Séance du 24 février 2011 - Convocation du 17 février 2011

Compte rendu affiché le 4 mars 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par M. BUFFARD ; Mme GOYON par Mme GLATARD, M. GOJON par M. RODRIGUEZ ; M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| En exercice           | 29 |
| Présents              | 24 |
| Votants               | 28 |
| Exprimés              | 21 |

### Objet : Convention Commune/SIGERLy : vidéo-protection

La commune s'est engagée dans un programme de remise en état et d'extension de la vidéoprotection sur son territoire. L'État accompagne ce projet et verse une subvention à la commune pour son financement. La commune de Neuville-Sur-Saône a décidé de faire poser et de raccorder un certain nombre de matériels liés à l'exploitation d'un réseau de vidéoprotection sur le réseau d'éclairage public électrique exploité par le SIGERLy.

Il convient de formaliser par une convention les modalités techniques et financières relatives à la pose et au raccordement d'installation de matériels de vidéoprotection sur des installations du SIGERLy.

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 abstentions) :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée,
- VU le décret n°96-926 du 17 octobre 1986,
- VU la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006,
- VU le projet de convention entre la commune et le SIGERLy relative à la pose et au raccordement d'installation de matériels de vidéoprotection sur des installations du SIGERLy,
- Considérant le projet de vidéoprotection de la commune qui nécessite de formaliser les relations avec le SIGERLy dans ce domaine,
- **APPROUVE la signature de la convention avec le SIGERLy sur les modalités techniques et financières relatives à la pose et au raccordement d'installation de matériels de vidéoprotection sur des installations du SIGERLy,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 24 février 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/03/2011
- Publication ou affichage le 04/03/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 mars 2011  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.